

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
LE MONTCEL

Envoyé en préfecture le 05/09/2025

Reçu en préfecture le 05/09/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 073-217301647-20250901-20250901_DELIB2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	12

SEANCE DU 01 SEPTEMBRE 2025

DATE DE LA CONVOCATION
22/08/2025

L'an Deux Mille vingt cinq et le 01

Septembre à 19heures 30

DATE D'AFFICHAGE
05/09/2025

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Antoine HUYNH, Maire.

Présents : Antoine Huynh, Clarence Appell, Peggy Viola, Sandra Fiorèse, Brigitte Simon, Frédéric Thomas, Cyril Durand, Fabrice Mermin, Nathalie Jacquier, Benjamin Bou Aziz.

Représentés : Patrick Bastien (pouvoir à Antoine Huynh), Carlos Coelho (pouvoir à Clarence Appell)

Absents : Jean-Christophe Eichenlaub,

Délibération n°2 : Marché des travaux de la salle polyvalente

La commune de le Montcel a lancé une procédure d'appel d'offres le 26 mai 2025 pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Les travaux se décomposent en 5 lots de la manière suivante :

- Lot N° 01 : Menuiseries extérieures,
- Lot N° 02 : Isolation par extérieur,
- Lot N° 03 : Second œuvre / électricité (Éclairage),
- Lot N° 04 : Chauffage / traitement de l'air,
- Lot N° 05 : Toiture, étanchéité, lot infructueux à la suite de l'appel à candidatures

À la clôture de la consultation,

- 3 offres ont été reçues pour le Lot N° 01
- 2 offres pour le Lot N° 02
- 1 offre pour le Lot N° 03
- 1 offre pour le Lot N° 04

Cependant, la commune a constaté que :

Envoyé en préfecture le 05/09/2025
Reçu en préfecture le 05/09/2025
Publié le
ID : 073-217301647-20250901-20250901_DELIB2-DE

- Le Lot N°3 ne comporte qu'une seule offre,
- Le lot N°4 ne comporte qu'une seule offre et s'avère irrecevable pour non-respect des délais,
- Le lot N°5 a été déclaré infructueux à la suite de l'appel à candidature,
- Les subventions attendues (DETR, Fond vert) n'ont pas été confirmées.

Cette situation remet en cause la faisabilité et le financement du marché tel qu'envisagé initialement.

Décision de la CAO :

Après en avoir délibéré, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 14 juillet 2025 et a décidé à l'unanimité de proposer à l'autorité compétente, le Maire, de déclarer la procédure sans suite, pour motif d'intérêt général, conformément à l'article R2185-1 du Code de la commande publique.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Confirme la décision de la CAO de déclarer en l'état sans suite les travaux de la salle polyvalente
- Autorise le Maire à rédiger l'arrêté déclarant le classement sans suite du marché public
- Laisse l'opportunité aux prochains élus de reconduire les travaux, et proroge la subvention obtenue du département (FDEC) afin de permettre à l'équipe municipale suivante de reprendre le dossier et d'en bénéficier.

Fait à le MONTCEL, le 04/09/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Antoine HUYNH

Le secrétaire de séance,
Clarence Appell



